

COMMUNE DE MEILHAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 7 avril à 20h00, le Conseil municipal de la commune de Meilhac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie MASSY, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 11

Pouvoir(s) :

Votants : 11

Date de convocation : 31 mars 2023

Présents : MASSY-ESCOUBEYROU-DESVALOIS-BARBARIN-BEAUDOU-BRAUD-BRUNEAU-DELAGÉ-DURAND-FYERE-LEGROS-

Pouvoirs :

Secrétaire : Annie BRAUD

Délibération

N° 2023/11

Objet : VOTE DES SUBVENTIONS 2023

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que plusieurs associations, non communales, sollicitent l'octroi d'une subvention. Il demande aux membres du Conseil municipal de délibérer sur l'octroi de ces subventions (détermination de l'association et montant).

Le Conseil municipal,

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

PROCEDE au vote des subventions ci-après :

- | | |
|-------------------------------|-----------|
| - PREVENTION ROUTIERE Limoges | 25, 00 € |
| - SPA Couzeix | 515 ,48 € |

La somme de 900, 00 € ayant été prévue au budget primitif 2023, le solde pourra être attribué sous réserve de production d'une délibération du Conseil municipal.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 11 avril 2023

Le Maire,

Jean-Marie MASSY



Transmis au représentant de l'Etat, le
Mesures effectuées, le